

**Zeitschrift:** Le Messager Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

**Herausgeber:** Union suisse des Caisses Raiffeisen

**Band:** 5 (1920)

**Heft:** 7

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Messager

RAIFFEISEN

## Moniteur Financier Rural

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen).

Paraissant le 20 de chaque mois. — Abonnement Fr. 1.50 par an

**ÉDITEUR** (abonnements et annonces): UNION SUISSE DES CAISSES DE CRÉDIT MUTUEL, St-Gall (compte de chèques postaux IX. 970). Toutes les correspondances concernant la RÉDACTION, doivent être adressées à M. Aug. Mounoud, pasteur à Palézieux. — EXPÉDITION: Imprimerie A. Bovard - Giddey, Maupas 7, Lausanne.

### AVIS

*Conformément aux nouveaux statuts, tels qu'ils ont été adoptés par la dernière assemblée générale du 28 avril 1920, le titre officiel de l'Union est désormais:*

**Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen).**

### Extrait

**du procès-verbal de la séance commune du Comité de direction et du Conseil de surveillance de l'U. S. du 28 juin 1920, à St-Gall.**

1. Les Caisses nouvellement fondées ci-après sont admises dans le faisceau: Mandach (Argovie), Pfäffers (St-Gall), Wangs (St-Gall), Montagny-les-Monts (Fribourg), St-Saphorin (Lavaux). Le total des Caisses affiliées à ce jour à l'U. S. est de 268.

2. Il est fait droit, sous certaines réserves, à la demande de l'imprimerie Otto Walter, à Olten, relative à une augmentation de 10 % sur les frais d'impression du Raiffeisenbote, bien que les conditions prévues dans la convention conclue avec cette maison ne nous y contraignent pas.

3. Il est passé à l'ordre du jour, après une discussion approfondie, sur 36 procès-verbaux de révisions de Caisses. Une Caisse qui, sans motifs valables, a complètement suspendu son mouvement d'affaires avec l'Union sera rendue attentive aux suites qui pourront résulter de son attitude.

4. 9 crédits spéciaux pour des montants mo-

destes sont en partie refusés, vu les conditions actuelles, en partie accordés pour des montants réduits ou dans leur entier.

5. Les propositions du Gérant de la Caisse centrale relatives à des mutations dans le personnel du Bureau sont admises. Il en est de même pour des modifications dans l'échelle des traitements des employés subalternes.

6. L'augmentation continue du mouvement d'affaires au siège central de l'Union oblige les Comités à envisager sérieusement la question de l'agrandissement des locaux mis à la disposition du Bureau. La ratification provisoire du bail passé pour les locaux actuellement occupés, quoique ne donnant pas entière satisfaction, est adoptée.

7. Quoique la situation actuelle accuse une amélioration momentanée du marché de l'argent (à la vérité uniquement sur les capitaux à court terme) il est cependant à craindre que le resserrement financier dont nous souffrons maintenant ne se prolonge encore. Afin de permettre à la Caisse centrale de servir les crédits normaux, il est décidé de suspendre tout crédit spécial, sauf circonstances exceptionnelles.

Le Secrétaire ad-intérim :  
A. Stutz.

### A propos d'Impôts.

Les chefs des Départements des finances de nos divers cantons suisses, aussi bien que les conseillers municipaux des grandes communes

urbaines, doivent passer en ces temps-ci par de singulières angoisses dans la recherche de moyens propres à équilibrer les budgets de l'an prochain. Et nous ne disons rien de notre ménage fédéral, si fortement obéré à cette heure, qu'il est obligé d'aller chercher par delà les mers des banquiers disposés à lui avancer les fonds dont il a besoin à des conditions qu'il est bien permis de qualifier d'usuraires.

Chose étrange, dans le peuple, on semble n'avoir pas compris encore combien les circonstances actuelles sont graves, — combien il serait urgent de rompre avec les habitudes dissipieuses dans lesquelles on a vécu jusqu'ici. On sait que la corde est usée, que plusieurs de ses fils se sont déjà rompus, — mais on se console en se disant qu'elle en a déjà vu bien d'autres et qu'il ne faut pas s'en faire.

Cela durera bien autant que nous disait l'insouciant Louis XV en entendant gronder l'orage précurseur de la révolution qui devait mettre en pièces l'édifice aux murs lézardés de l'ancien régime.

Il faut s'en faire au contraire non pas pour se borner à de vaines et stériles lamentations qui énervent les courages et débilitent les coeurs, mais pour envisager virilement le devoir présent et s'y atteler sans tarder.

Le premier des devoirs, aujourd'hui, ce'st de fournir à l'Etat, les ressources nécessaires pour qu'il puisse faire face à ses engagements. Que des fautes aient été commises, nous ne le savons que trop, que les grands chefs de notre armée, au cours des années de mobilisation aient dépensé sans compter, avec une prodigalité folle, qui soulève notre indignation, nous le déplorons à notre tour.

Avouons cependant que de tels errements auraient été impossibles si notre peuple, avait conservé intact son sens politique, si l'idéal démocratique que nous sommes censés représenter dans le monde ne s'était pas peu à peu effacé de nos âmes. La prospérité est une épreuve redoutable que bien peu supportent.

Des esprits avertis avaient déjà, dans les années qui précédèrent le conflit, signalé cette crise de l'esprit civique. Les jeunes générations se désintéressaient toujours plus de la chose publique dont la gestion était abandonnée à quelques professionnels de la politique.

Le sans-gêne avec lequel on en a usé avec le

peuple, pendant la période des pleins pouvoirs, aurait en d'autres temps soulevé une telle indignation que bien vite on aurait fait machine arrière.

La tâche qui incombe maintenant à tous les citoyens conscients de leurs devoirs et de leurs responsabilités c'est de restaurer le sens patriotique en consentant loyalement aux sacrifices que comporte la situation. Moins de grands mots mais des faits, des actes précis.

On nous répète sur tous les tons : réduisez les dépenses, économisez. Rien de plus difficile dans la pratique que de se restreindre, que d'adopter un genre de vie plus modeste ; mais ce que chacun peut faire c'est de payer ses impôts et de renoncer absolument à l'habitude de ruser avec le fisc. Une institution nous est chère dans la mesure où nous consentons pour elle de plus grands sacrifices précaires.

Pour un trop grand nombre de citoyens l'Etat est le réservoir aux subventions plantureuses, aux traitements avantageux. « C'est l'Etat qui paie, il a bon moyen », que de fois avons-nous entendu proférer ces paroles absurdes et néfastes. Si les redevances que le fisc réclame de nous étaient acquittées plus scrupuleusement, nous nous désintéresserions peut-être moins de l'emploi des deniers publics et nous voudrions plus d'attention à la marche de l'Etat.

Il y aurait là tout un travail de moralisation qu'il ne faudrait pas tarder d'entreprendre.

Au lieu de chercher par tous les moyens à protéger les fraudeurs, sous prétexte de ne pas effrayer le capital, les gouvernements devraient prêter la main à toutes les mesures propres à donner aux assises de l'impôt plus de sincérité. Le mouvement qui se dessine en Italie visant à la suppression des titres au porteur est la preuve que un peu partout les nécessités dont nous parlons se font jour.

Membres de nos Caisses Raiffeisen, donnons le bon exemple. Quelque modestes que soient nos apports, payons nos impôts et payons les loyalement nous soumettant aux lois en vigueur et en renonçant à toutes les ruses qui ne sont en réalité que des preuves de mauvaise foi.

---

## COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Nous avons l'obligation de rendre les Caisses de la Suisse romande attentives au fait que dans

les circonstances actuelles, et afin de permettre à notre Caisse centrale de servir les demandes d'argent, dans la limite de crédits normaux, il ne lui sera plus possible de prendre en considérations les demandes extraordinaires. Les prêts hypothécaires en particulier, pour lesquels le secours de notre organe central a été plusieurs fois mis à contribution en ces derniers temps, doivent être rigoureusement refusés, si les Caisses ne peuvent y faire face par leurs propres moyens.

Nous rappelons aussi que la Caisse centrale a vu diminuer dans une très large mesure le montant de ses disponibilités; plusieurs Caisses jusqu'ici créancières auprès d'elle pour des sommes assez élevées ont épuisé leurs soldes crédiEURS et ont eu recours à leur crédit statutaire. Il importe de veiller à ce que l'on ne s'engage pas au-delà des capitaux dont on a l'emploi et qui proviennent du rayon d'action de la Caisse. Les comités veilleront aussi à ne pas encourager des opérations de trop large envergure qui pourraient leur causer de très gros embarras.

Pour faire face aux circonstances présentes, la Caisse centrale reçoit des dépôts aux conditions des banques officielles que nous recommandons tout spécialement à nos Caisses pour l'emploi des disponibilités dont elles n'ont pas l'emploi immédiat.

5 ¼ % pour dépôts fermes à l'année, dénonçables à 6 mois de préavis.

5 ½ % pour dépôts à 2-5 ans. aux mêmes conditions.

Enfin nous prions MM. les caissiers de veiller à retirer de la circulation et à remettre aux offices publics les monnaies divisionnaires françaises visées par l'ordonnance du 1<sup>er</sup> juillet et qui n'auront plus cours légal dès le 30 septembre prochain, dernier délai.

LE BUREAU.

## RAIFFEISEN

**Sa vie, son œuvre.**

La date du 30 mars 1918, centenaire de la naissance d'un des plus grands bienfaiteurs de l'humanité, de Frédéric Guillaume Raiffeisen, le fondateur des Caisses de crédit mutuel rural aurait dû être célébrée avec éclat dans la plupart des pays d'Europe et jusque par delà des océans, si la reconnaissance des peuples allait à ceux, qui les ont servis avec le plus d'intelligence et de désintéres-

sement. Les lignes qui suivent n'ont d'autre but que de rendre hommage à sa mémoire en rappelant les circonstances dans lesquelles s'est déroulée une existence féconde.

Raiffeisen naquit le 30 mars 1818, à Hamm sur les bords de la Sieg, dans la régence de Coblenz (Allemagne). Issu d'une famille de bonne bourgeoisie protestante — son père était bourgmestre — où les traditions de piété étaient en honneur, il crut d'abord trouver sa voie dans la carrière militaire et, à 17 ans déjà, prit du service en Pologne, dans l'artillerie de forteresse. Une maladie des yeux l'obligea à demander sa libération avant d'avoir 25 ans.

Il se tourna alors, c'était en 1843, vers l'administration civile. Deux ans après déjà, à 27 ans, il est nommé bourgmestre de la mairie de Weyerbusch, en Prusse rhénane, dans le district de Coblenz. Cette mairie, qui correspondait en importance, à l'une de nos préfectures comprenait à elle seule 25 communes rurales, la plupart assez pauvres. Dans cette importante fonction qu'il prit à cœur de remplir consciencieusement, il ne tarda pas à entrer en contact intime et fréquent avec cette population campagnarde aux conditions économiques des plus difficiles, enchaînée à un dur esclavage : l'usure, accablée bientôt par des années de sécheresse et, de par ces faits, portée à l'exode vers les grandes villes — miroir aux allouettes couvrant un tombeau où depuis si longtemps viennent échouer le bien-être et la moralité de tant de déracinés de la terre natale.

« Ame d'élite, chrétien fervent, citoyen éclairé, dit de lui M. Jobin, il ne fut pas longtemps à cet excellent poste d'observation sans être frappé et touché de la situation misérable faite au petit peuple » surtout dans les campagnes.

Il n'y avait alors aucun établissement de crédit rural. Le paysan gêné, c'était le cas de la grande majorité, devait nécessairement emprunter et tombait infailliblement entre les griffes des usuriers et surtout des Juifs. Pour mieux comprendre l'œuvre future de Raiffeisen et son idée fondamentale de relèvement social et moral par l'entraide mutuel et désintéressé — idée essentiellement chrétienne — regardons de plus près, au témoignage d'hommes qui l'ont étudiée consciencieusement et avec impartialité quelle était la lamentable situation des classes rurales à l'époque où, de par ses fonctions officielles, Raiffeisen entra en contact intime avec elles.

« Si de nos jours encore, nous citons d'abord M. le député Jobin, malgré les travaux d'assainissement entrepris avec succès d'ailleurs dans le domaine du crédit agricole par la plupart de nos Caisses d'épargne, il y a des prêteurs indélicats qui font payer aux malheureux qui s'adressent à eux du 3 % à trois mois, soit du 12 % l'an — et ces débiteurs sont solvables, car, au cas contraire, les usuriers ne se risqueraient pas à traiter avec eux —, s'il y a en outre des cultivateurs auxquels les marchands juifs réussissent encore à «enfiler» à crédit et à un prix élevé une tête de bétail tarée [neuf fois sur dix, qui sera le point de départ de *bénéfices exorbitants pour eux* et de *l'expropriation progressive du débiteur*; si enfin, même de nos jours, les marchands juifs, syndiqués sans syndicat, et s'entendant comme larrons en foire, c'est le cas de dire, en sont arrivés dans certaines régions à *tirer profit de l'individualisme de nos campagnards* jusqu'à faire renvoyer les foires et marchés quand ils sont empêchés d'y assister en raison de leurs fêtes religieuses, non seulement à les faire renvoyer, mais à les dominer au point de fixer et d'imposer les prix au-dessus desquels le paysan ne parviendra pas à vendre sa bête et devra s'en retourner bredouille à la maison, — on peut essayer de s'imaginer, sans y parvenir, la situation épouvantable qui était faite il y a soixante ans par les usuriers à la classe agricole désarmée. »

L'abbé Kohler, prêtre alsacien, un spécialiste en ces matières, écrit aussi à ce propos: « Le paysan est obligé de recourir au capitaliste, soit en *empruntant* une certaine somme, soit en *acceptant à crédit les marchandises* dont il a besoin. Dès lors, la porte est ouverte à *l'usure*. Le crédit est la carte d'entrée qui autorise l'usurier à pénétrer chez le paysan, c'est la corde avec laquelle il étrangle les familles. En Allemagne, l'usurier est presque toujours le juif, et dans l'espèce, c'est la catégorie la plus dangereuse, car il ne se contente pas de prendre dans ses filets ceux qui sont à lui. *Il va trouver le paysan à domicile*, s'initie à toutes ses affaires, étudie ses faiblesses, surprend ses secrets, et quand il suppose que la proie est prête, il fond sur elle et la dévore. Au petit cultivateur il offrira une

vache, un champ, des semences, de l'argent. Si le malheureux accepte, il lui *fait signer un billet* et dans 90 cas sur 100 *le paysan* est perdu sans retour. Insensiblement il *devient la chose de son créancier*. Il ne peut plus ni acheter, ni vendre sans le consentement ou sans l'intermédiaire de du juif. A celui-ci appartient tout ce qui mûrit sur ses terres, tout ce qui grandit dans ses étables. Le juif dispose à son gré du veau, de la paire de bœufs, du grain des moissons. S'il arrive au débiteur de vouloir disposer comme bon lui semble d'un poulet ou d'un mouton, le juif arrive avec sa créance et en exige le montant de suite. Cette menace brise toute l'énergie du débiteur. Et naturellement, plus le paysan est gêné, craintif, honteux, plus l'usurier a de prise sur lui et le servage du XIII siècle n'était qu'un jeu auprès de cette dépendance odieuse sous laquelle gémit le cultivateur endetté ».

Une très intéressante brochure de M. l'abbé Dasbach, intitulée « L'usure dans le pays de Trèves» fournit des cas typiques, extraordinaires, de l'usure juive et de l'exploitation systématique par elle, des petites gens, surtout des petits paysans.

Telle était la triste situation faite surtout au campagnard modeste, dans la plupart des contrées de l'Allemagne, et surtout dans le Rheinthal, lorsque par surcroît de malheur survint la terrible disette de 1846-47 aggravée encore par les méfaits de l'usure juive, disette qui n'épargne pas la Suisse. La récolte de 1845 avait réussi très médiocrement; celle de l'année suivante fut vraiment calamiteuse. Ce fut une année de vie chère et de disette. La misère s'annonça terrible, dans le Westerwald, patrie de Raiffeisen, pour l'hiver 1846-47.

Ce fut le spectacle émouvant de ces grandes infortunes qui poussa simultanément — quoique tout à fait séparément — deux grands bienfaiteurs de l'humanité, Raiffeisen et Schultze-Delitzsch, à chercher le remède efficace contre tous les exploiteurs et accapareurs dans l'union qui fait la force, dans l'association des petites gens. C'est ainsi que prirent naissance les Caisses Schultze-Delitzsch, plus spécialement adoptées aux milieux citadins et, dans les campagnes, les Caisses Raiffeisen.

(A suivre).

Commission de rédaction, Vaud: M. Aug. Mounoud, membre du Comité de direction de l'*Union Suisse*, Palézieux. — Fribourg: M. Räemy, caissier, Morlon.— Valais: M. A. Gaspoz, caissier, Hérémence.